



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 01.04.2021
Date d'échéance prévue: 01.10.2021
Numéro de publication: UP04-0000003071

Entité de publication
SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, 1274 Signy-Centre

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de StoneEdge SICAV

Organisation concernée:
StoneEdge SICAV
CHE-382.705.410
c/o: FJF Favre Juridique et Fiscal SA
route de Berne 52
1010 Lausanne

Indications concernant l'assemblée générale:
26.04.2021, 16:00 heures, À Lausanne, route de Berne 52
Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, l'Assemblée se déroulera sans présence physique mais par visio conférence (via TEAMS) en accord avec l'article 6a de l'Ordonnance 2 COVID-19.

Texte d'invitation/ordre du jour:
UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales – Invitations et décisions

StoneEdge SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o FJF FAVRE Juridique et Fiscal SA, route de Berne 52 1010 Lausanne

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le lundi 26 avril 2021 à 16h00

À Lausanne, route de Berne 52

Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, l'Assemblée se déroulera sans présence physique mais par visio conférence (via TEAMS) en accord avec l'article 6a de l'Ordonnance 2 COVID-19.

ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la séance par le Président :

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2020.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2020.

3. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020 et rapport de la société d'audit

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

4. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Compartiment entrepreneurs : aucune attribution de dividende ;
- Compartiment StoneEdge I : dividende de 2.00 francs suisses par actions.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31.12.2020

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous ses membres.

6. Élections

6.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Pascal Favre, Monsieur Jean-Luc Rochat et Monsieur Jean-Yves Rebord pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

6.2 Société d'audit

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'un an se terminant avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022 PricewaterhouseCoopers SA à Genève, en tant que société d'audit.

7. Changement de société de direction de fonds

Présentation de la nouvelle société de direction de fonds : Global Funds SA.

Le Conseil d'administration indique que ce changement implique une modification de l'article 1.4 du Règlement de placement dans le sens suivant : « *La SICAV immobilière délègue l'administration, y compris la distribution et les décisions en matière de placements ainsi que d'autres tâches supplémentaires à la direction de fonds, Global Funds SA, L'Ancienne-Route 34, 1218 Le Grand-Saconnex* ».

Cette modification est subordonnée à l'accord de la FINMA selon l'art. 63 al. 4 OPCC. Ces modifications ont été soumises à la FINMA le 12 février 2021 et ne pourront entrer en vigueur qu'après son approbation.

8. Divers

Selon l'article 22.2 des statuts de la Société, le Conseil d'administration fixe au **vendredi 23 avril 2021** la date de référence pour l'inscription des détenteurs d'actions nominatives dans les registres d'actionnaires investisseurs et entrepreneurs. A ce sujet, le Conseil d'administration rappelle que : (I) seuls les actionnaires inscrits aux registres des

actionnaires à la date de référence peuvent participer à l'assemblée générale et y exercer leur droit de vote et que (ii) le registre des actionnaires investisseurs est tenu par la Banque Cantonale Vaudoise en sa qualité de banque dépositaire.

Selon l'article 22.3 des statuts de la Société, les actionnaires ayant droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les actionnaires doivent annoncer leur participation jusqu'au vendredi 16 avril 2021 auprès de SOLUFONDS SA par courrier à l'adresse suivante : SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, Case postale 268, 1274 Signy-Centre, moyennant les documents suivants :

- **Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),**
- **S'ils souhaitent se faire représenter : une procuration de représentation dûment complétée et signée ainsi que d'une pièce d'identité valable**

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Dans le même délai, les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code des obligations sont priés de communiquer au président du Conseil d'administration le nombre des actions qu'ils représentent.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration et les rapports de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège de la SICAV. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Lausanne, le 31 mars 2021

StoneEdge SICAV

Le Conseil d'administration

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales – Invitations et décisions

StoneEdge SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o FJF FAVRE Juridique et Fiscal SA, route de Berne 52 1010 Lausanne

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le lundi 26 avril 2021 à 16h00

À Lausanne, route de Berne 52

Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, l'Assemblée se déroulera sans présence physique mais par visio conférence (via TEAMS) en accord avec l'article 6a de l'Ordonnance 2 COVID-19.

ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2020.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2020.

3. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020 et rapport de la société d'audit

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2020.

4. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Compartiment entrepreneurs : aucune attribution de dividende ;
- Compartiment StoneEdge I : dividende de 2.00 francs suisses par actions.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31.12.2020

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous ses membres.

6. Élections

6.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Pascal Favre, Monsieur Jean-Luc Rochat et Monsieur Jean-Yves Rebord pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

6.2 Société d'audit

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'un an se terminant avec l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022 PricewaterhouseCoopers SA à Genève, en tant que société d'audit.

7. Changement de société de direction de fonds

Présentation de la nouvelle société de direction de fonds : Global Funds SA.

Le Conseil d'administration indique que ce changement implique une modification de l'article 1.4 du Règlement de placement dans le sens suivant : « *La SICAV immobilière délègue l'administration, y compris la distribution et les décisions en matière de placements ainsi que d'autres tâches supplémentaires à la direction de fonds, Global Funds SA, L'Ancienne-Route 34, 1218 Le Grand-Saconnex* ».

Cette modification est subordonnée à l'accord de la FINMA selon l'art. 63 al. 4 OPCC. Ces modifications ont été soumises à la FINMA le 12 février 2021 et ne pourront entrer en vigueur qu'après son approbation.

8. Divers

Selon l'article 22.2 des statuts de la Société, le Conseil d'administration fixe au **vendredi 23 avril 2021** la date de référence pour l'inscription des détenteurs d'actions nominatives dans les registres d'actionnaires investisseurs et entrepreneurs. A ce sujet, le Conseil d'administration rappelle que : (i) seuls les actionnaires inscrits aux registres des actionnaires à la date de référence peuvent participer à l'assemblée générale et y exercer leur droit de vote et que (ii) le registre des actionnaires investisseurs est tenu par la Banque Cantonale Vaudoise en sa qualité de banque dépositaire.

Selon l'article 22.3 des statuts de la Société, les actionnaires ayant droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les actionnaires doivent annoncer leur participation jusqu'au vendredi 16 avril 2021 auprès de SOLUFONDS SA par courrier à l'adresse suivante : SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, Case postale 268, 1274 Signy-Centre, moyennant les documents suivants :

- **Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),**
- **S'ils souhaitent se faire représenter : une procuration de représentation dûment complétée et signée ainsi que d'une pièce d'identité valable**

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Dans le même délai, les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code des obligations sont priés de communiquer au président du Conseil d'administration le nombre des actions qu'ils représentent.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration et les rapports de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège de la SICAV. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Lausanne, le 31 mars 2021

**StoneEdge SICAV
Le Conseil d'administration**